

*Royaume du Maroc*



*Direction des Etudes  
et des Prévisions Financières*



**Enjeux pour le Maroc de la  
perspective d'adhésion de la  
Turquie  
à l'Union Européenne**

*Avril 2005*

## **Table des matières**

<i>Introduction</i> .....	3
<i>1. Les grandes étapes de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne</i> .....	4
<i>2. La situation de la Turquie au regard des critères de Copenhague</i> .....	5
<i>3. Les enjeux d'une adhésion (à terme) à l'Union Européenne pour la Turquie</i> .....	9
<i>4. L'adhésion (à terme) de la Turquie à l'Union Européenne : une opportunité pour l'Europe</i> .....	11
<i>5. Quels enjeux pour le Maroc ?</i> .....	13
<b>5.1. Dynamiques sectorielles</b> .....	14
<b>5.2. Quelques éléments de stratégie économique</b> .....	20

## Introduction

Parmi les différentes vagues de l'élargissement de l'Union Européenne, celle pouvant concerner la Turquie est d'une importance particulière. De part la grande similitude du Maroc et de la Turquie en terme de spécialisation internationale et le regain de dynamisme de l'activité que ne manquerait pas de susciter l'avis positif de la Commission Européenne, la modernisation des institutions et l'accélération du redéploiement économique de la Turquie pourraient susciter des menaces multiples pour l'économie nationale.

Cette adhésion devrait engendrer une forte concurrence sur les marchés européens, notamment pour les produits manufacturiers et de l'agriculture. De plus, en créant un nouvel espace pertinent de définition des stratégies des entreprises européennes, le contrat européen fait craindre une polarisation du tissu productif national sur les produits les moins dynamiques du commerce mondial, alors qu'il va de l'intérêt de l'ensemble de l'Europe de ne pas voir le Maroc diverger économiquement.

La perspective d'adhésion à l'Union Européenne va sans doute constituer un puissant accélérateur des réformes économiques et institutionnelles en Turquie, ce qui pourrait créer un effet d'éviction en matière d'investissements directs étrangers vers le Maroc, en l'absence d'une politique européenne plus réceptive aux exigences de la transition économique à l'œuvre dans notre pays.

Le coût de l'adhésion turque se traduirait par des tensions additionnelles sur les finances publiques de l'Union Européenne et indirectement sur l'ampleur de l'aide européenne en faveur du processus Euromed. Aussi, l'élargissement éventuel de l'Union Européenne à la Turquie, devrait-il s'accompagner d'une forte volonté politique en faveur du partenariat Euromed, élément indispensable pour accroître la capacité de la région à résister à la montée en puissance de la concurrence asiatique. Pour ce faire, il devrait être accompagné d'un traitement privilégié en faveur des partenaires fortement engagés dans la voie des réformes et de la modernisation à l'instar du Maroc.

Parallèlement, en l'absence d'une véritable dynamique de rattrapage et de mise à niveau économique, l'accord de libre-échange signé entre le Maroc et la Turquie peut se révéler défavorable pour l'économie nationale. Cet accord ne répondrait alors qu'au souci d'équilibre et de réciprocité recherchée par la politique turque vis-à-vis des pays méditerranéens<sup>1</sup>. Il ne saurait être un instrument adéquat pour l'approfondissement du dialogue et des relations économiques et commerciales bilatérales, encore moins une étape vers l'approfondissement de l'intégration régionale dans la perspective de la zone de libre échange euro-méditerranéenne prévue en 2010.

Compte tenu de ce qui précède, il a été jugé opportun de conduire une étude visant à appréhender les enjeux et les opportunités de cette adhésion. L'étude présentera dans un premier temps les étapes de la candidature turque et les engagements s'y rapportant. Ensuite, elle mettra en relief les enjeux de cette adhésion pour le Maroc. Enfin, l'étude tentera de déduire quelques actions et mesures de politique économique susceptibles de permettre à l'économie nationale de mieux répondre aux enjeux de cette nouvelle donne.

---

<sup>1</sup> En raison des effets de l'union douanière avec l'UE, la Turquie est obligée d'accorder aux pays méditerranéens les préférences tarifaires offertes par l'UE sans disposer de facilité particulière pour ses propres exportations vis-à-vis de ces pays, car si la clause introduite par la Commission dans ses nouveaux accords d'association engage les pays tiers à signer un accord similaire avec la Turquie, elle demeure non contraignante.

## 1. Les grandes étapes de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne

La perspective d'une adhésion de la Turquie à l'Union Européenne est une idée ancienne. Elle a été jalonnée par les étapes suivantes :

- L'adhésion de la Turquie au Conseil de l'Europe le 9 août 1949 ;
- L'adhésion à l'OTAN le 18 février 1952 ;
- La présentation par la Turquie de sa demande d'association à la Communauté Economique Européenne (CEE) le 31 juillet 1959, soit une année après l'entrée en vigueur du traité de Rome. Entré en vigueur le 12 septembre 1963, l'accord d'association, inclut, comme celui avec la Grèce et contrairement à ceux conclus avec le Maroc et la Tunisie en 1969, la perspective d'une adhésion (article 28), conditionnée toutefois par l'acceptation intégrale de la part de la Turquie des obligations découlant du traité instituant la Communauté ;
- Le dépôt officiel de la candidature turque à la CEE le 14 avril 1989 suite à son élargissement à six nouveaux membres. Le 18 décembre 1989, la Commission Européenne rend un avis défavorable sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie en raison du contexte économique et politique peu propice ;
- L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996 d'une Union douanière entre la Turquie et l'Union Européenne<sup>2</sup> ;
- La confirmation le 13 décembre 1997 par le Conseil européen du Luxembourg de l'éligibilité de la Turquie à l'Union Européenne. Le Conseil européen considère cependant que la Turquie ne remplit pas les conditions politiques et économiques pour envisager des négociations d'adhésion ;
- La reconnaissance le 11 décembre 1999 par le Conseil européen d'Helsinki du statut de candidat à la Turquie<sup>3</sup> ;
- La décision, le 13 décembre 2002, du Conseil européen de Copenhague de repousser la décision sur l'ouverture de négociations d'adhésion à décembre 2004.

---

<sup>2</sup> La Turquie est le seul Etat non membre de l'Union Européenne à être lié à celle-ci par une union douanière. Sa mise en œuvre a signifié un désarmement tarifaire total réciproque et progressif sur les produits industriels et sur la part industrielle des produits agricoles transformés. Les services, comme les produits agricoles et la part agricole des produits agricoles transformés, sont exclus dans l'immédiat du champ de l'accord. La deuxième grande orientation de l'accord concerne la reprise par la Turquie du tarif extérieur commun (TEC) appliqué par l'Union aux produits industriels des pays tiers. Après avoir bénéficié d'une période transitoire de 5 ans pour l'application du TEC aux secteurs sensibles, la Turquie applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les mêmes droits de douane que la Communauté Européenne à l'égard des pays tiers.

<sup>3</sup> Elle est alors partie intégrante du processus d'intégration européenne et a vocation à rejoindre l'Union sur la base des mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux autres pays candidats. De plus, en application du principe de non-discrimination, la Turquie bénéficie, comme les autres pays candidats, d'une stratégie de pré-adhésion, définie par l'Union Européenne en mars 2001, visant à encourager et à appuyer les réformes menées par ce pays pour satisfaire aux critères de Copenhague.

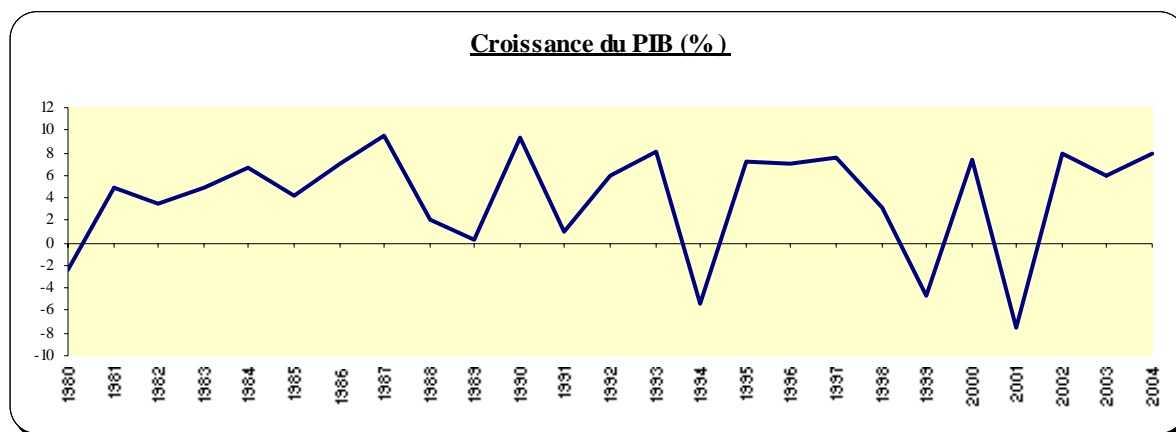
Le 14 décembre 2004, le Conseil européen a annoncé sa décision d'ouvrir des négociations d'adhésion avec la Turquie. Celles-ci pourront commencer le 3 octobre 2005. La Turquie s'est engagée à signer, avant l'ouverture effective des négociations, le protocole relatif à l'adaptation de l'accord d'Ankara<sup>4</sup> à la composition actuelle de l'Union Européenne. La Turquie devra également avoir mis en vigueur six textes législatifs spécifiques. Le cadre des négociations devra notamment prévoir des dispositions sur les périodes transitoires et les clauses de sauvegardes. En tout état de cause, les négociations d'adhésion ne pourront être conclues qu'après l'établissement du cadre financier pour la période débutant en 2014 selon le Conseil de Bruxelles.

## 2. La situation de la Turquie au regard du volet économique des critères de Copenhague

Pour prétendre devenir membre de l'Union Européenne, la Turquie se doit d'être dotée d'une économie de marché viable ainsi que de la capacité de faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union Européenne.

Aussi, quelle est la situation de la Turquie au regard de ces exigences ?

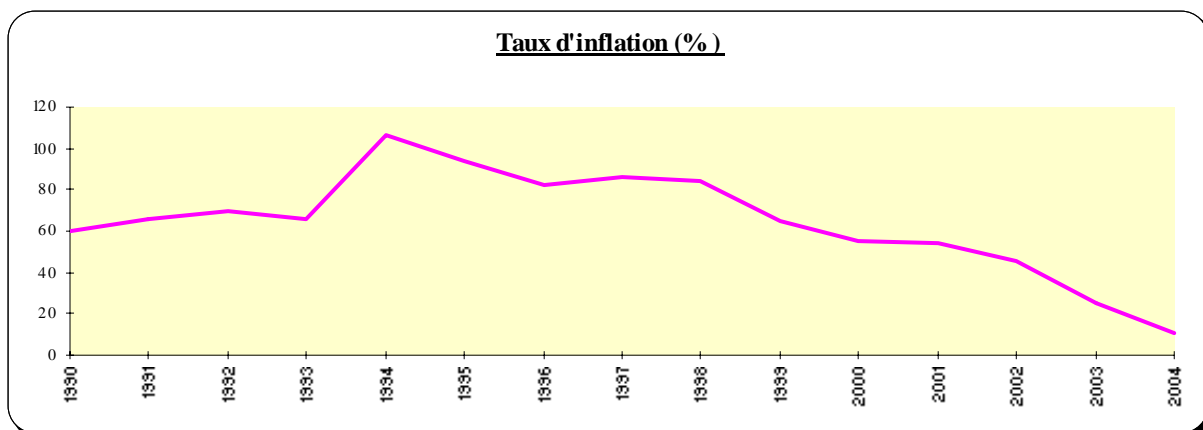
Après avoir connu la crise la plus grave de son histoire récente en 2001, la Turquie a accompli des progrès considérables au regard du critère de l'économie viable de marché, notamment en réduisant les déséquilibres macro-économiques. L'économie turque s'est fortement redressée et est aujourd'hui l'une de celles qui connaissent la croissance la plus rapide dans la zone de l'OCDE.



Source : FMI

Dans le même temps, des politiques macroéconomiques rigoureuses, fondées sur un excédent primaire élevé et de strictes conditions monétaires, ont permis une forte décrue de l'inflation qui s'est établi au mois de septembre 2004 à 9% en glissement annuel. Le poids total de la dette publique dans le PIB est retombé à 71% à la fin de 2003, après 94% en 2001, grâce à la conjonction de la discipline budgétaire, de la croissance et l'effet de l'appréciation du change réel sur la valeur de la dette libellée en dollars.

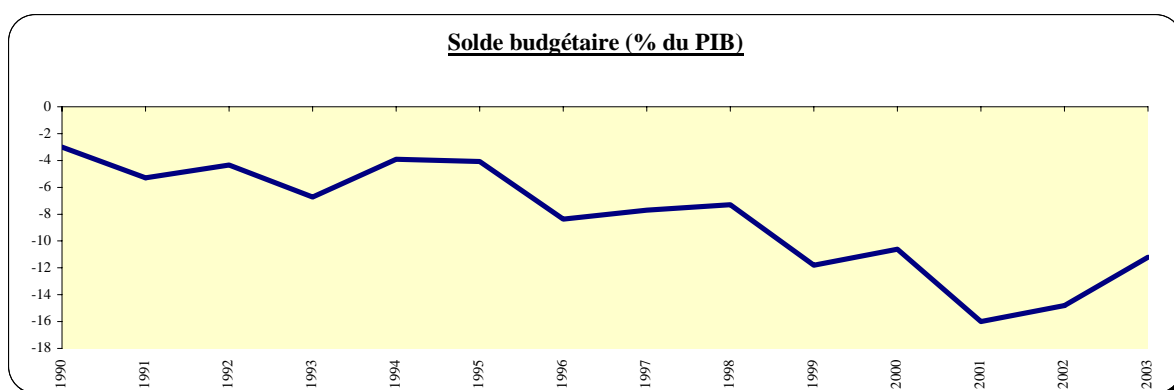
<sup>4</sup> Il s'agit d'étendre aux 10 nouveaux Etats membres dont Chypre l'Union Douanière qui existe entre l'Union à 15 et la Turquie.



Source : FMI

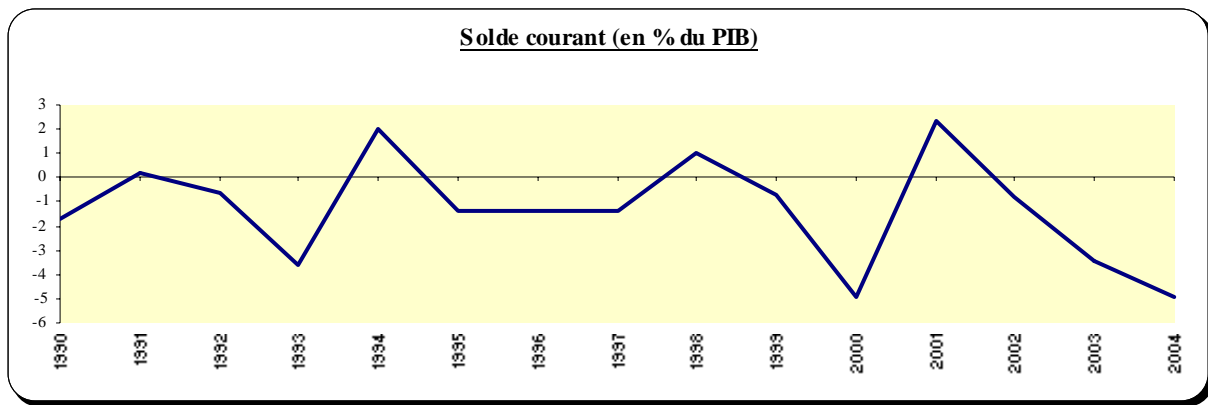
Néanmoins, en dépit de la vigueur de la reprise économique, la Turquie demeure une économie fragile :

- la situation des finances publiques, certes assainie, reste vulnérable : le déficit budgétaire est considérable (11,1% du PIB en 2003) et la viabilité de la dette turque reste toujours exposée aux fluctuations des taux de change et d'intérêt : un retour aux tendances historiques, en matière notamment de déficit budgétaire primaire et de taux d'intérêt réels, replacerait très vite la dette publique sur une trajectoire explosive.



Source : FMI

- Le déficit courant aurait atteint 5,2% du PIB en 2004, en raison d'une augmentation des importations plus rapide que celle des exportations. Si les entrées d'investissement direct restent faibles, le financement du déficit de la balance des paiements courants sera pratiquement assuré par un accroissement de la dette extérieure, dont la viabilité pourrait être menacée compte tenu de la très faible échéance et du niveau élevé des taux d'intérêt qui sont assortis à son encours.



Source : FMI

- La vive croissance de l'activité n'a guère entraîné d'amélioration sur le marché du travail dans son ensemble, mais par un accroissement de la productivité du travail et des horaires de travail qui dépassent les 50 heures par semaine pour les salariés en zone urbaine. Le chômage structurel est en hausse ainsi qu'en témoignent la moindre réactivité de l'emploi à la croissance de la production et la présence croissante de jeunes et de personnes ayant bénéficié d'un niveau d'instruction élevé parmi les chômeurs. Les conditions du marché du travail demeurent médiocres et leur amélioration paraît nécessaire dans la mesure où un chômage systématiquement élevé pourrait affaiblir le soutien de l'opinion et des milieux politiques aux réformes.
- la comparaison des niveaux de revenus avec les pays européens révèle un écart important de richesse. Exprimé en parité de pouvoir d'achat, le revenu moyen par habitant des dix nouveaux pays membres est deux fois supérieur à celui de la Turquie et celui de l'Union Européenne à 15 plus de trois fois supérieur. Ce niveau relatif de ressources a évidemment des prolongements en terme de volumes d'investissement, de dépenses publiques et aussi de niveau d'éducation, mais n'est guère différent de celui de la Bulgarie et de la Roumanie en 1999, à la veille de leurs négociations d'adhésion, et est même proche de celui des nouveaux Etats membres, en 1990, lorsque la même promesse leur a été, de fait, acquise.

Les efforts entrepris pour renforcer la stabilité macro-économique et accélérer le programme de réformes structurelles ont permis de créer un climat de prévisibilité favorable aux prises de décision par les agents économiques et d'accroître la capacité de la Turquie à faire face à la pression concurrentielle et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union.

En matière de productivité manufacturière, la Turquie affiche des performances en niveau proches de celles de l'Espagne, du Portugal ou de la Grèce lors de leur adhésion, mais nettement supérieures à celles qu'affichent aujourd'hui les économies d'Europe Centrale et Orientale les plus compétitives. Cette situation est bien sûr liée au fort dualisme de l'économie turque, avec notamment un secteur agricole qui emploie encore 34% de la population alors qu'il ne produit que 11,5% de la valeur ajoutée brute totale. Elle fait ressortir, par contraste, la force principale de l'économie turque, en l'occurrence la réactivité des entreprises turques.

Malgré l'importance de quelques grands groupes industriels et financiers, structurés, modernes et qui accèdent régulièrement aux marchés de capitaux internationaux, la colonne vertébrale de l'économie turque est formée d'un très dense tissu de petites et moyennes entreprises (PME), souvent sous-traitantes des grands groupes, dont le dynamisme provient d'un niveau élevé de rentabilité et d'un marché du travail très flexible<sup>5</sup>. C'est sur elles qu'a reposé la croissance des dernières décennies et l'absorption, loin d'être achevée, de la main-d'oeuvre peu formée qui abandonne l'agriculture.

Le capitalisme turc apparaît beaucoup plus vigoureux et dynamique que celui qui s'est constitué notamment dans les pays ayant profité de la dernière vague d'adhésion. L'insertion internationale de la Turquie est surtout le fait des entreprises locales très peu des multinationales, contrairement à l'Irlande et à la plupart des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne où ces dernières pèsent fortement sur la structure des exportations et la dynamique de la spécialisation internationale.

En effet, les entrées d'IDE à destination de la Turquie sont demeurées négligeables, en raison notamment de l'instabilité du climat politique et macro-économique de ces dernières années, d'une réglementation longtemps inamicale, des pesanteurs de l'appareil bureaucratique, d'un mauvais environnement juridique ou de la protection inadéquate des droits de propriété intellectuelle. L'adoption en 2003 d'une loi sur les IDE<sup>6</sup> et d'autres efforts menés par les autorités turques pour améliorer la transparence et l'efficacité des entreprises constituent un pas important pour améliorer l'attrait de la Turquie pour les IDE et amplifier son positionnement sur les marchés internationaux de produits, y compris à forte intensité technologique.

Mais, la Turquie demeure une économie en émergence. De sévères contraintes de financements ont fortement pénalisé le développement des infrastructures qui, de surcroît, sont inégalement réparties. Les niveaux d'éducation et d'instruction de la population turque restent relativement faibles. Les progrès en matière de privatisation demeurent limités, ce qui constituent un frein à la concurrence et à l'investissement privé, notamment dans les secteurs de l'électricité, du gaz naturel, des transports aériens et dans certains segments des télécommunications. D'importants déséquilibres spatiaux subsistent aussi, avec notamment tout un espace sous-développé incapable de faire face aux règles contraignantes du marché unique.

---

<sup>5</sup> En Turquie, les salariés du secteur privé acceptent des mises à pieds temporaires. Des baisses de salaires réels sont aussi des pratiques courantes en cas de conjoncture difficile.

<sup>6</sup> La simplification des procédures prévue par la loi de 2003 sur l'IDE constitue un pas important pour améliorer l'attrait de la Turquie aux yeux des investisseurs étrangers. Ces réformes ont été étayées par des mesures destinées à surmonter les difficultés de mise en oeuvre. L'approche originale qui a consisté à identifier les domaines à problèmes en coopération avec un organe indépendant, le Conseil consultatif de l'investissement, s'est révélée fructueuse.



### **3. Les enjeux d'une adhésion (à terme) à l'Union Européenne pour la Turquie**

L'ouverture de négociations d'adhésion à l'Union Européenne va constituer un signal fort pour la Turquie pour conforter la stabilisation macro-économique en cours et les réformes structurelles engagées depuis le milieu des années 90<sup>7</sup> et accélérées en 2001 avec la mise en œuvre du programme national de convergence pour l'adoption de l'acquis communautaire, de l'accord de confirmation avec le FMI et le plan d'action d'urgence du gouvernement actuel.

Ces négociations favoriseraient la construction d'un nouveau modèle de croissance économique, qui resterait fondé sur un secteur manufacturier dynamique, mais dont la consolidation sera tributaire d'une ouverture accrue aux investissements étrangers, porteurs notamment d'une insertion internationale plus forte, et de transferts de technologie et savoir-faire plus importants.

Dans ce contexte, l'entrée dans l'Union Européenne est vue à la fois comme un instrument pour restructurer l'appareil productif, accélérer la modernisation des institutions, renforcer le cadre réglementaire et juridique de l'activité économique et, in fine, précipiter la convergence d'intérêts entre élites politiques et économiques sur laquelle repose la mobilisation actuelle autour de l'enjeu européen.

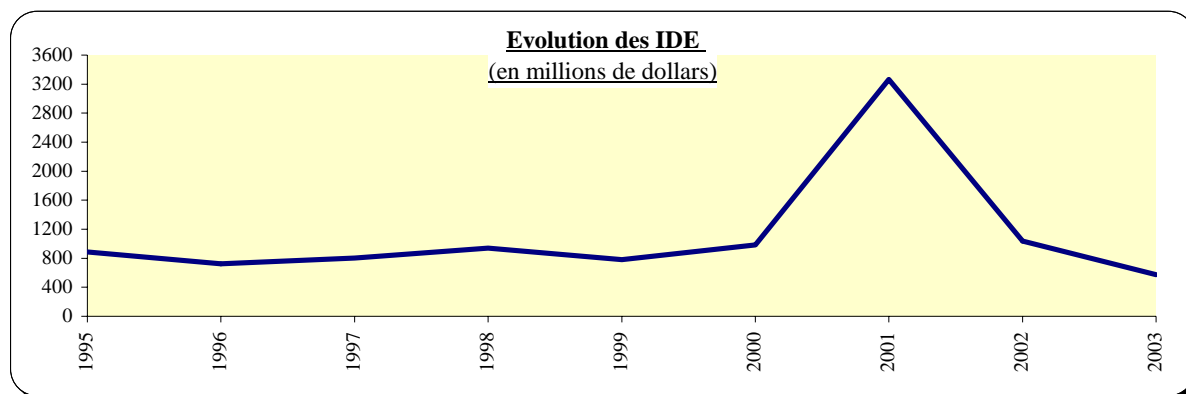
La Turquie espère que la crédibilité apportée par le processus d'adhésion et le soutien actif de l'Union Européenne favoriseraient la dynamique indispensable des anticipations et donc des stratégies des divers acteurs (entreprises, administrations, politiques,...). Cela aurait pour effet d'accélérer les ajustements institutionnels et microéconomiques, de réduire leurs coûts et d'accélérer la convergence.

Un cercle vertueux de l'intégration, comparable à celui connu par dix pays de l'Europe Centrale et Orientale au cours des dernières années, pourrait dès lors être immédiatement envisagé, ainsi que le rappellent Michel Rocard et Emma Bonino dans un rapport récent publié par la commission indépendante sur la Turquie : *« Comme le montre l'expérience des précédents pays candidats, le bénéfice qu'ils ont retiré de l'adhésion est apparu dès l'ouverture des négociations. Les risques économiques pesant sur la Turquie ainsi que les incertitudes politiques seraient réduits et la confiance dans le processus de stabilisation dans lequel elle est engagée serait renforcée »*.

---

<sup>7</sup> Dans une très large mesure, la modernisation du cadre institutionnel et réglementaire turc s'est faite par l'adoption des lois et règlements européens, et ce pour faciliter l'intégration économique, mais aussi une éventuelle adhésion. Dans ce sens, il est important de signaler que le traité d'Union Douanière avec l'Union Européenne, d'abord processus de libéralisation des échanges, est devenu progressivement un instrument de préparation à l'adhésion. Au régime tarifaire commun et à la réduction des obstacles quantitatifs s'est ajoutée l'adoption d'une partie non négligeable de l'acquis communautaire, cet ensemble de règlements et de directives européennes qui, de fait, constitue le soubassement légal du Marché unique européen et assurent son unité (normes techniques, sécurité du consommateur, conditions de mises sur le marché, supervision financière,...). En particulier, la Turquie a dû adopter les volets relatifs à la circulation des marchandises, à la concurrence et à la propriété intellectuelle. Depuis le Conseil d'Helsinki (1999), qui a admis la Turquie parmi les candidats ayant vocation à rejoindre l'Union, ce processus d'absorption de l'acquis a été élargi et bénéficie désormais du soutien technique et financier de l'Union.

L'annonce d'un calendrier de négociation, qui mettrait fin aux incertitudes sur l'avenir à long terme de la Turquie, ne manquerait pas de renforcer la confiance des investisseurs étrangers, trop absents du pays pour que la croissance décolle durablement. Variant depuis 1993 entre 550 et 1037 millions de dollars<sup>8</sup>, les flux d'IDE représentent en effet annuellement moins de 1% du PIB, soit beaucoup moins par exemple que ce que reçoit la Pologne (3,6% du PIB), la Hongrie (6,4% du PIB) ou le Maroc (3% du PIB).



Une amélioration de l'attractivité de la Turquie pour les IDE conduirait à sa meilleure intégration dans le Marché Unique, compte tenu de l'intensification des relations commerciales intra-firmes que ces investissements étrangers autorisent. La suppression progressive des restrictions commerciales dans le cadre de l'Union douanière avec l'Union Européenne<sup>9</sup> a certes permis une forte progression des échanges bilatéraux, ce qui est davantage le fait d'une intégration croissante de la Turquie dans le commerce international que celui d'un renforcement relatif des échanges avec l'Union Européenne.

Depuis 1996<sup>10</sup>, la part de l'Union Européenne dans le commerce extérieur turc est stable, autour de 50%, soit un niveau faible comparé à celui observé dans les échanges des nouveaux Etats membres ou des pays voisins de l'Union (68% pour la Pologne, 64% pour la Roumanie). En dehors de l'Union Européenne, le commerce turc privilégie les pays proches (Europe de l'Est et méridionale, Moyen-Orient, Afrique du Nord). La part du marché américain dans les exportations turques, nettement inférieure à ce qu'elle est dans le commerce mondial (8,7% contre 18,4% en 2002), est cependant bien supérieure à ce qu'elle est pour un pays comme la Pologne (2,7%) ou même pour l'ensemble des pays d'Europe Centrale et Orientale (4,2%).

<sup>8</sup> La forte progression de 3,3 milliards de dollars enregistrée en 2001 est imputable au versement d'une licence de téléphonie mobile.

<sup>9</sup> Les mesures de défense commerciale de la Turquie, mesurées en calculant la moyenne simple des droits tarifaires appliqués au titre de la nation la plus favorisée (NPF) se sont élevées en 2004 à 13,4 % en ce qui concerne les importations en provenance de pays NPF et à 9,8 % en ce qui concerne les importations en provenance de l'Union Européenne.

<sup>10</sup> Données du CEPII.

Néanmoins, l'ouverture de négociation avec l'Union Européenne présente aussi un risque inverse. L'adhésion de la Turquie à une règle économique très contraignante, attachée au cadre économique et institutionnel de l'Europe de l'Ouest pourrait dépasser les capacités administratives d'une économie turque encore en développement. Comme dans les pays les moins avancés d'Europe Centrale et Orientale, la reprise totale de l'acquis communautaire dans la législation turque peut se révéler ardue et pousser, par exemple, une partie des PME dans le secteur informel, même si les progrès réalisés par la Turquie depuis 1996 afin d'assurer le bon fonctionnement de l'Union douanière permette de réduire une partie de l'incertitude. Ils devraient permettre d'apprécier de manière plus précise comment, concrètement, ces règles et normes ont été adoptées dans les entreprises et les administrations.

#### **4. L'adhésion (à terme) de la Turquie à l'union Européenne : une opportunité pour l'Europe**

En plus du fort scepticisme affiché par les opinions publiques auquel s'ajoutent les réactions parfois mitigées des partis politiques, l'entrée de la Turquie à l'Union Européenne soulève un certain nombre de questions au moment même où l'Union Européenne élargie fait face à d'importantes difficultés institutionnelles (imperfections de la Constitution, opacité des processus de décisions, absence de position commune dans le domaine de la politique étrangère) et économiques (absence de coordination des politiques économiques, concurrence fiscale, croissance faible malgré les déficits publics et les taux d'intérêt bas, menaces sur les systèmes de protection sociale,...).

L'Union Européenne peut-elle s'élargir indéfiniment sans risquer de perdre son âme ? Quelles sont ses limites ? Quels sont ses moyens ? Les élargissements sont-ils compatibles avec une union politique ?

Néanmoins, sur le plan économique, l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne constitue une opportunité certaine et importante, et ce à deux niveaux.

- D'une part, les quelques 70 millions d'habitants que compte la Turquie vont permettre de former un marché unique élargi de 520 millions d'habitants aux besoins évolutifs et nouveaux. Le développement de relations de partenariat entre les entreprises européennes et turques constitue également un axe de progrès, notamment pour renforcer la présence communautaire en Asie centrale et au Proche-Orient. Dans ces zones parfois très risquées, les sociétés turques sont extrêmement bien placées en raison de l'expérience et de l'expertise qu'elles ont acquises sur ces marchés, de la qualité et du faible coût de leurs prestations et de la proximité de leur base.
- D'autre part, ce pays est engagé dans une dynamique de rattrapage économique sur plusieurs années, ouvrant aux entreprises européennes de nouveaux marchés. Ces derniers portent sur les biens d'équipement, avec notamment la mise à niveau des infrastructures de transport ou d'environnement ; les biens intermédiaires, dans le prolongement de la demande générée par l'industrie ; et les biens de consommation et les services, compte tenu de l'enrichissement progressif des ménages et de la sophistication de leur demande de consommation.

Par ailleurs, la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne apparaît propice à l'amélioration de la compétitivité internationale des entreprises européennes. La Turquie constitue un territoire attractif du point de vue de l'offre. Pour ce pays, le faible coût de la main-d'œuvre constitue un avantage comparatif indéniable que les entreprises européennes peuvent utiliser dans un jeu à somme positive pour l'ensemble des parties.

La Turquie est en mesure d'offrir à chaque entreprise européenne la possibilité d'optimiser ses processus productifs en fonction de la localisation de la demande, des coûts de production et des contraintes logistiques, mais aussi de faire face à une augmentation de la demande, d'accroître la production d'ensemble tout en diversifiant et spécialisant les sites de production européens en fonction des avantages comparatifs des différents territoires.

Le cas de l'automobile illustre déjà cette division verticale du travail et traduit aussi certaines évolutions en cours de la géographie économique paneuropéenne : les constructeurs automobiles européens (Renault, Fiat, Ford) utilisent leurs implantations turques comme base de production, parfois exclusives de quelques modèles des segments de moyenne gamme. Après avoir privilégié le marché turc jusqu'aux récessions de 1999 et de 2001, ils ont orienté leurs ventes vers l'extérieur. Cette orientation, qui marque l'arrivée à maturité d'importants investissements réalisés durant les années 1990, dans le capital et la main-d'œuvre, en liaison avec les grands constructeurs internationaux, et sans lesquels la percée internationale de la Turquie dans un secteur aussi concurrentiel et aussi soumis aux normes internationales n'aurait pu se produire, s'est accompagnée d'un développement du commerce intra-branche à différenciation verticale.

Ce processus va permettre d'accroître la taille du marché unique, duquel résulte des gains de productivité via des économies d'échelle et des baisses de prix du fait d'une compétition accrue. Il contribuera au renforcement de la compétitivité et de la diversité de l'économie européenne, tout en légitimant son modèle social. Dès lors, chaque entreprise de l'Union Européenne doit viser à se situer au mieux sur la matrice européenne des coûts et des gammes, en anticipant l'arrivée prochaine de ce pays au sein de l'Union Européenne. Dans ces conditions, l'Union Européenne serait mieux armée pour s'attaquer à la compétition internationale et rester un acteur majeur dans l'économie mondiale.

En revanche, les effets budgétaires de l'intégration de la Turquie à l'espace communautaire devraient être notables. Ainsi, en faisant l'hypothèse que les dispositions adoptées pour les nouveaux Etats membres de 2004 et les prochains adhérents de 2007 seront appliquées pour la Turquie, la Commission européenne a évalué le coût brut d'une éventuelle entrée de ce pays dans l'Union Européenne à 33 milliards d'euros sur un budget total dont le montant, encore en débat, pourrait atteindre 140 à 150 milliards d'euros. L'estimation du coût net est plus difficile car il faut prendre en compte le montant des décaissements effectifs et le montant des contributions au budget communautaire, elles-mêmes liées à l'évolution du PIB turc, sur laquelle il y a beaucoup d'incertitude. Néanmoins, l'estimation du coût net est de 25 à 28 milliards d'euros par an<sup>11</sup>, soit entre 64 et 72 euros par habitant.

---

<sup>11</sup> Ce montant serait supérieur si les aides n'étaient pas plafonnées à 4% du produit intérieur brut des Etats.

Ainsi, on peut considérer que l'adhésion turque représente un coût comparable à celui de l'adhésion des 10 nouveaux Etats membres en 2004. Ses effets indirects sont très importants. Le principal est lié au poids démographique du pays, qui sera dès 2020, le pays le plus peuplé d'Europe, avec 90 millions d'habitants, tandis que la plupart des pays de l'Union Européenne auront amorcé leur déclin démographique.

Ce facteur affecterait tout d'abord l'autorité budgétaire, constituée du Parlement européen et du Conseil. Or, le pouvoir au sein de ces deux institutions repose un peu plus sur le facteur démographique. Plus un pays est peuplé et plus son poids au Conseil et au Parlement européen est important. La Turquie deviendra donc le pays le plus puissant au sein des deux institutions de décision de l'Union Européenne, avec un poids supérieur de 30% à celui de la France, par exemple.

Le facteur démographique et la pauvreté du pays modifieraient aussi la politique de cohésion. Comme ce fut le cas en 2004, l'adhésion de la Turquie, dont la richesse par habitant est quatre fois plus faible que celle de l'Union Européenne élargie, fera perdre leurs droits à subsides à une douzaine de régions des dix pays de l'élargissement, devenues statistiquement trop riches. L'adhésion turque contraindrait donc les gouvernements européens à augmenter massivement leur budget ou à bouleverser leurs politiques de solidarité.

## **5. Quels enjeux pour le Maroc ?**

La récente décision du Conseil Européen d'entamer des négociations en vue de l'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne laisse augurer un renforcement des points d'ancrage internationaux de ce pays et pourrait appuyer sa transition vers un nouveau modèle de croissance, fondé sur un secteur manufacturier dynamique. En ce sens, l'adhésion européenne et la reprise de l'acquis communautaire sont perçues comme un instrument pour, à la fois, moderniser les institutions et accélérer le redéploiement économique.

A ce titre, ce processus fait craindre une concurrence politique, économique et financière de nature à affaiblir l'intérêt que l'Union est susceptible de porter au Maroc, détourner l'investissement direct étranger et in fine, impulser une dynamique insuffisante au régime de croissance de l'économie nationale.

Il faut noter par ailleurs que, tout en accélérant le processus de rattrapage, la phase de préparation de la Turquie à l'adhésion à l'Union Européenne va être lancée quasiment en même temps que l'accord de libre-échange que le Maroc a conclu avec la Turquie le 7 avril 2004. Ce dernier, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération commerciale entre les pays tiers méditerranéens, vise à jeter les bases d'une nouvelle coopération et à dynamiser les échanges commerciaux qui, avec 2,5 milliards de dirhams en 2003<sup>12</sup>, soit près de 1% de nos échanges extérieurs ne dépassent pas 1%.

Aussi, importe-t-il de procéder à une comparaison des compétitivités turque et marocaine afin d'apporter des éclairages sur l'évolution de notre positionnement dans la division régionale du travail. Pour ce faire, il faudrait mettre en évidence et identifier les dynamiques concurrentielles susceptibles d'apparaître, afin de mieux préparer la transition et la doter d'une stratégie d'accompagnement.

---

<sup>12</sup> Selon les premières estimations de l'Office des Changes, les échanges commerciaux entre le Maroc et la Turquie se seraient chiffrés à 3,7 milliards de dirhams en 2004.

## ***Dynamiques Sectorielles***

Dans un contexte d'ouverture commerciale, le passage d'une compétitivité fondée sur la faiblesse des coûts du travail à une compétitivité fondée sur la qualité des produits et la capacité à s'insérer dans des segments de marché à partir de produits différenciés est une question centrale à l'aune de laquelle il s'agit d'apprécier les positions respectives du Maroc et de la Turquie sur les marchés internationaux et le chemin qui leur reste à parcourir.

Il importe donc de mettre en évidence les dynamiques sectorielles qui ne manqueraient pas d'apparaître avec la perspective de l'entrée de la Turquie à l'Union Européenne, celle-ci devant jouer un rôle essentiel dans la définition de nouvelles spécialisations. Elles seraient particulièrement marquées dans l'industrie et l'agriculture.

### ***Secteur industriel***

Dans le secteur industriel, la Turquie est dans une situation nettement plus favorable du point de vue des avantages coûts. C'est ainsi qu'en l'occurrence, dans le secteur du textile, qui est le plus gros employeur industriel dans les deux pays, le salaire réel d'un ouvrier turc se situe à hauteur de 70% de celui de son homologue marocain.

En outre, cet avantage coût se trouve conforté en Turquie par la forte flexibilité du marché du travail<sup>13</sup> et le bon niveau de la productivité manufacturière turque<sup>14</sup>. De surcroît, il se prolongerait grâce aux gains de productivité plus substantiels que générerait l'intensification des IDE suscitée par la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne dès lors que ces derniers compensent la hausse des salaires réels turcs.

De fait, c'est en privilégiant la productivité globale des facteurs et les avantages hors coûts pouvant être générés par des démarches d'innovation, d'amélioration de la qualité des produits et des stratégies de marché que le Maroc peut rectifier sa position défavorable en matière de compétitivité-coût face à la Turquie. Or, en appréhendant les avantages hors coûts à partir de plusieurs indicateurs indirects<sup>15</sup>, le Maroc paraît encore en retard face à la Turquie.

Depuis 1990, ce pays a ainsi pu éviter toute volatilité des termes de l'échange et ses exportations ont connu une plus forte appréciation de leur pouvoir d'achat par rapport à celles du Maroc (225 en 2001 contre 206, base 100 en 1990), ce qui tend à indiquer une amélioration sensible de la qualité relative des produits turcs. En outre, une structure d'exportations plus diversifiée montre que le système productif turc se caractérise par une flexibilité plus élevée que celui marocain ainsi qu'une capacité à qualifier ses produits sur une base plus large que le marché domestique :

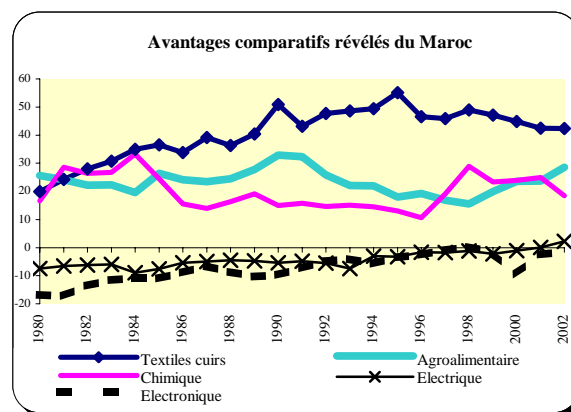
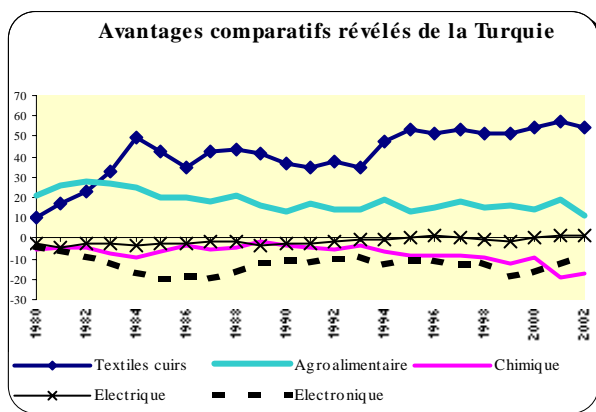
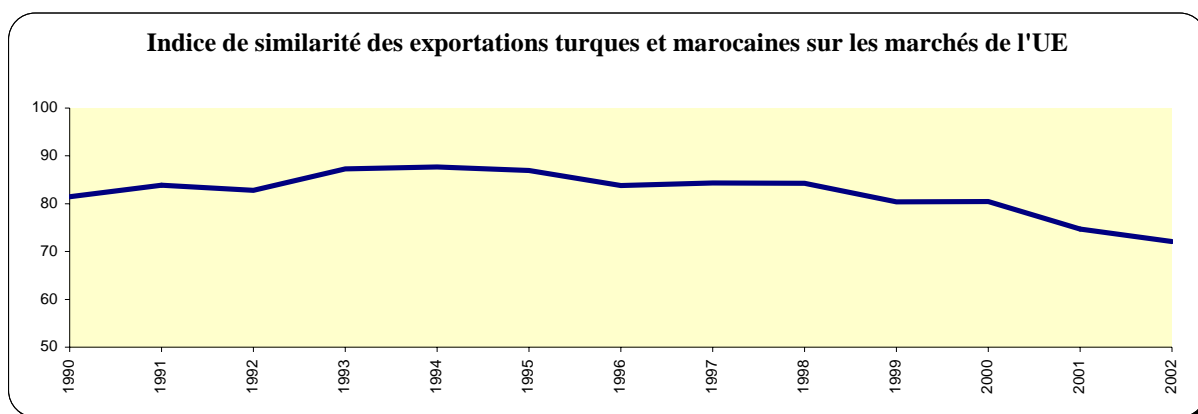
---

<sup>13</sup> En Turquie, il est fréquent de voir les salariés du secteur privé accepter des mises à pied temporaires. L'évolution du chômage y est très sensible à la conjoncture (de 6,9% en mars 2001 à 11,8 en mars 2002). Des baisses de salaires réels sont aussi des pratiques courantes en cas de conjoncture difficile.

<sup>14</sup> Les gains de productivité du travail sont nettement plus élevés en Turquie qu'au Maroc : exprimée en parité de prix de production manufacturière (PPM), la performance turque atteint, selon le CEPII, 74% du niveau français en PPM, contre 34% pour le Maroc.

<sup>15</sup> L'impact de l'élargissement de l'UE sur les Partenaires Méditerranéens ; FEMISE, 23 et 24 avril 2003.

- La part des cinq premiers produits dans les exportations y est ainsi passée de 52,8% à 43,2% entre 1995 et 2001 (contre 59,5% et 61,4% pour le Maroc).
- Les avantages comparatifs du Maroc sont concentrés dans les secteurs assez sensibles aux prix, dépendants de ressources naturelles (agro-alimentaire, dérivés du phosphate) ou en aval de l'industrie (habillement). Encore proche de celle du Maroc du fait de l'importance de la filière textile, la spécialisation turque est en cours de transformation et tend à se rapprocher de celle de pays européens plus avancés comme la Pologne, le Portugal ou l'Espagne. Désormais, la Turquie a une division verticale du travail<sup>16</sup> dans un grand nombre de secteurs, ce qui reflète une intégration plus profonde dans les réseaux de production multinationaux et l'émergence d'un commerce intra-branche avec l'Union Européenne.



Source : Chelem, calculs DEPF

- La part des échanges intra-branches dans les échanges totaux de produits manufacturés est sensiblement plus importante en Turquie qu'au Maroc. Comme le soulignent les approches contemporaines du commerce international, cette situation traduit le degré de différenciation des produits turcs et l'existence de rendements d'échelle croissants dans la production de ce pays.

<sup>16</sup> La spécialisation verticale d'un pays reflète sa participation dans la segmentation internationale des processus de production. La concurrence internationale a fortement stimulé la fragmentation internationale des processus de production en incitant les entreprises à sous-traiter les stades de production intensifs en travail aux pays où les coûts de la main d'œuvre sont faibles (outsourcing).

L'Union douanière de la Turquie avec l'Union Européenne a sans doute rempli un rôle structurant dans la transformation du profil de spécialisation de la Turquie<sup>17</sup>. L'ouverture de négociations d'adhésion avec l'Union Européenne, si elle est perçue comme un point d'appui pour les réformes, serait de nature à renforcer la confiance des investisseurs étrangers. La reprise de l'acquis communautaire, l'adoption récente d'une loi sur les IDE, mais aussi les gains d'efficacité économique que va engendrer la libéralisation d'un certain nombre de secteurs productifs<sup>18</sup> devraient normalement conduire à l'amélioration de l'attractivité de la Turquie dans un schéma de spécialisation verticale à l'échelle paneuropéenne, à l'instar de ce qui a été observé durant les années 90 avec les nouveaux adhérents à l'Union Européenne<sup>19</sup>.

Les retombées des investissements directs étrangers en matière de transfert de technologie, de connaissance et de savoir-faire permettraient aux industriels turcs d'accroître leurs capacités d'adaptation à la demande qui s'exprime sur les marchés européens et mondiaux et de conforter leur spécialisation dans les produits de moyen et haut de gamme.

Déjà, une étude récente du CEPII situant la Turquie par rapport à 77 autres exportateurs de tout niveau de développement sur la période 1995-2002 montre que :

- La croissance de ses exportations l'a situé au 9<sup>ème</sup> rang mondial en dépit d'une spécialisation initiale médiocre, tant sur le plan géographique que sectoriel.
- Hors l'effet de cette position initiale, la performance commerciale turque se classe au 7<sup>ème</sup> rang grâce à la compétitivité<sup>20</sup> (prix, qualité, différenciation,...) essentiellement.
- En matière de compétitivité, la Turquie se situe au 7<sup>ème</sup> rang mondial. Elle n'est devancée, parmi les pays européens, que par la Hongrie et la Pologne.
- La part de la Turquie a augmenté dans les exportations mondiales où elle se situe en 2002 à 0,6%, à peu près au niveau de la République tchèque, un peu en dessous de la Pologne.

Dans ces conditions, même dans l'attente d'une adhésion certainement lointaine, cette situation constitue pour le Maroc un signal fort en vue de relever les contraintes pesant sur la productivité des facteurs.

---

<sup>17</sup> La part des produits industriels dans les exportations turques n'a cessé de croître, passant de 65% en 1990 à 79% en 2001 (83% dans les exportations à destination de l'Union Européenne). La spécialisation de ce pays dans l'habillement reste toujours marquée, mais de nouveaux points forts font leur apparition dans l'automobile, l'électronique et l'électroménager. Elle ne s'est pas construite uniquement sur l'avantage de coûts salariaux, mais s'est développée sur le socle industriel constitué durant les années de substitution aux importations.

<sup>18</sup> Les prises de participation dans le capital et les rachats d'entreprises sont appelés à se développer en Turquie dans les années qui viennent, dans le cadre de l'important programme de privatisations convenu avec le FMI (secteurs de la pétrochimie, de la métallurgie, des télécommunications, de l'aérien ou des banques). La privatisation des banques publiques et des grandes entreprises industrielles et de réseau devrait être l'occasion d'attirer des opérateurs internationaux performants en Turquie. En outre, la privatisation est à même d'accroître notablement l'efficacité de l'économie.

<sup>19</sup> L'industrie automobile pourra tirer bénéfice du rapprochement institutionnel avec l'Union européenne. Les investissements y sont très sensibles à la réduction des incertitudes et des coûts de transaction liés par exemple aux barrières administratives et techniques.

<sup>20</sup> En dehors de la compétitivité, l'autre composante de la performance est l'adaptation géographique et sectorielle.



A ce propos, il apparaît nécessaire :

- de développer les branches d'activité porteuses et à forte valeur ajoutée pour exploiter davantage les importants gisements de productivité.
- d'améliorer l'infrastructure physique du pays, sans lequel l'investissement privé ne sera pas rentable, valoriser le capital humain et encourager la recherche et développement pour la porter, dans un proche avenir, à 1% du PIB.
- de mettre en œuvre le programme de mise à niveau économique en cours de finalisation tout en favorisant la flexibilité du marché du travail.
- d'accélérer l'alignement du système institutionnel et légal sur celui de l'Union Européenne.

### *Secteur agricole*

En dépit de sa contribution déclinante dans le PIB, l'agriculture demeure un des secteurs les plus importants des économies turque et marocaine :

- En 2002, sa part dans la production a été de 19% au Maroc et de 9,8% en Turquie, pour une population agricole représentant plus de 40% de l'emploi total dans chacun des deux pays : la productivité agricole<sup>21</sup> est ainsi moins élevée en Turquie qu'au Maroc ;
- La part du secteur dans les exportations se situait en 2002 à 13,1% en Turquie du fait de l'industrialisation, contre près de 20% au Maroc.
- Contrairement à celle du Maroc, la balance commerciale agricole de la Turquie est structurellement excédentaire.
- Tant en Turquie qu'au Maroc, les coûts de production sont élevés et croissants dans l'agriculture, celle-ci ayant longtemps subi les dysfonctionnements propres à l'économie administrée (irrationalité économique des allocations de ressources et des choix productifs et techniques).

Le Maroc et la Turquie partagent des avantages comparatifs notamment en ce qui concerne les produits maraîchers. Le degré de similarité des productions agricoles et agro-alimentaires des deux pays est assez élevé. Cette situation rend l'enjeu de l'approfondissement de l'intégration de la Turquie à l'Union Européenne crucial pour l'agriculture marocaine, d'autant plus que le potentiel de la filière agricole en Turquie est encore à venir.

Ce pays dispose de conditions naturelles très favorables pour développer sa production de produits agricoles à forte intensité de main-d'œuvre et à forte valeur ajoutée, tels les fruits et les légumes. Il pourrait accroître ses exportations de ces produits, notamment si les marchés étrangers lui sont plus largement ouverts. Ces opportunités s'offrent particulièrement dans le cadre du grand projet anatolien d'aménagement du sud-est de la Turquie, le GAP. Lorsque le GAP sera achevé, d'importantes superficies de terres arables pourront être irriguées. D'une importance cruciale pour la Turquie, ce projet compte sur l'investissement direct étranger pour lequel de nombreux encouragements sont prévus (fourniture de terrains, exemptions fiscales, tarifs préférentiels pour l'électricité, crédits à des taux avantageux,...).

---

<sup>21</sup> Dans les deux pays, la productivité du travail agricole est faible. Cette situation s'explique par l'illettrisme de bon nombre d'agriculteurs qui les empêche d'accéder au savoir-faire et à la technologie agricole moderne.

L'augmentation de la production des produits agricoles et la diffusion de technologies nouvelles en milieu rural contribueraient alors à la compétitivité du secteur tant sur le marché turc que sur les marchés internationaux.

Pour exploiter ce potentiel, le secteur agricole est, dans le cadre du processus déclenché en 1999 au sommet de Helsinki, en cours de restructuration dans la perspective d'harmonisation avec l'acquis communautaire. Le gouvernement turc poursuit ainsi le programme de réforme agricole initié en 2000 et soutenu par la Banque mondiale.

Ce programme vise essentiellement à éliminer progressivement les mesures de soutien à la production et aux intrants et de les remplacer par un régime de soutien des revenus lié aux superficies, ce qui exposera les agriculteurs turcs à la concurrence internationale et les poussera à améliorer l'efficacité de la production. Il comporte également des actions qui prévoient d'améliorer les services de formation et de conseil pour que, dans le nouveau contexte davantage axé sur le marché, les agriculteurs puissent bénéficier d'avis pertinents sur les modes de cultures appropriés, les nouvelles technologies agricoles et l'amélioration des méthodes de commercialisation.

Cette modernisation de l'agriculture turque peut servir de base à la mise en place de la PAC, la politique agricole européenne. Mais le niveau global d'alignement sur l'acquis communautaire dans le domaine agricole est actuellement limité. La perspective d'adhésion à l'Union Européenne devrait conduire la Turquie à accroître ses efforts de transposition et de mise en œuvre de l'acquis pour parvenir à terme à une conformité totale.

La restructuration de l'agriculture turque se manifesterait sans doute par des gains de productivité, qui impliqueraient très probablement une forte diminution de sa population active agricole<sup>22</sup>. Ces évolutions seraient susceptibles à terme de corriger les handicaps « hors prix » de la compétitivité de la Turquie sur les marchés européens, particulièrement des produits agricoles de base (viandes, céréales, produits laitiers), tandis que le travail à bon marché continueraient de compenser les pertes de compétitivité-prix induites par l'alignement sur les normes sociales européennes et l'appréciation monétaire.

En 2003, l'ensemble des échanges agricoles entre la Turquie et l'Union Européenne est resté faible. Mais ce pays a su développer des spécialisations qui lui permettent de s'insérer facilement dans les échanges agricoles européens, voire de dégager un excédent commercial. La Turquie dispose en effet d'un avantage comparatif dans l'agriculture et l'agro-alimentaire, particulièrement dans les filières des « fruits et légumes », des fruits secs et des produits méditerranéens frais (huile d'olive, agrumes, fleurs), en cohérence avec l'importance de la production.

Dans ces conditions, les perspectives favorables offertes en matière d'écoulement de nos excédents de produits méditerranéens dans les nouveaux Etats membres de l'Union Européenne risqueraient d'être entravées, tandis les débouchés offerts à la production agricole nationale par l'accord de libre-échange avec la Turquie seraient à terme remis en question par l'application des normes européennes sur son marché domestique.

---

<sup>22</sup> Il importe de signaler à cet égard que ce secteur d'activité subit une dynamique négative des emplois depuis 2002, ce qui peut être favorable sous certaines conditions. La réallocation des ressources qu'elle implique peut, en effet, contribuer à la croissance de la productivité des facteurs si elle s'effectue en faveur des industries qui bénéficient de l'intégration.

Dès lors, afin de palier l'éventuelle érosion des avantages comparatifs du Maroc dans ce secteur, il semble opportun, dans le cadre d'une politique agricole rénovée, d'investir dans des créneaux non traditionnels, de procéder à la restructuration de l'appareil productif et d'améliorer la compétitivité en agissant sur les facteurs hors prix tels que la qualité et l'adaptation de la production agricole nationale aux normes et standards des différents marchés. Il se doit aussi :

- de lutter contre l'analphabétisme et de soutenir des programmes de formation professionnelle en vue d'accroître sensiblement les rendements et d'améliorer significativement la rentabilité du secteur agricole ;
- d'ouvrir la voie d'une coopération agro-industrielle accrue qu'une libéralisation du foncier agricole marocain pourrait faciliter.

### *Secteur des services*

En Turquie, le secteur des services fait l'objet, depuis 2001, d'efforts importants de libéralisation. Conformément aux règles de l'Union Européenne et touchant la banque, les assurances, les télécommunications, les transports et l'énergie, ils permettraient de renforcer la compétitivité future de l'industrie turque<sup>23</sup>.

Des signes tangibles de l'intensification de la concurrence sont d'ores et déjà observés, ainsi qu'en témoigne la baisse de 60% des tarifs réels des transports aériens par exemple. Néanmoins, dans les secteurs d'infrastructure notamment, les règles qui visent à favoriser la concurrence ne sont pas toujours suffisamment respectées. Les organes de régulation et les autorités de la concurrence ne paraissent pas pleinement opérationnels pour faire respecter le jeu de la concurrence ainsi que l'application de règles adéquates pour la formation des prix et l'entrée sur le marché dans les secteurs dominés par les opérateurs monopolistiques ou oligopolistiques.

L'alignement de la Turquie sur l'acquis communautaire en matière de libre prestation de services va offrir des possibilités significatives aux entreprises étrangères en termes d'investissements, ce qui de surcroît va contribuer à la mise en place des externalités nécessaires à l'amélioration du sentier de croissance de l'économie turque.

Au Maroc, le secteur des services connaît aussi une dynamique particulière, tant en matière d'emploi qu'en matière de contribution à la croissance. De grandes avancées ont été réalisées en matière de libéralisation et régulation d'un certain nombre de secteurs d'activité, comme les télécommunications, l'audiovisuel et le transport aérien. La modernisation du secteur financier se poursuit à travers le renforcement de l'autonomie de la Banque centrale et l'élaboration d'un nouveau projet de loi bancaire.

Dans le même temps, des négociations sur les services ont été lancées avec l'Union Européenne en 2004<sup>24</sup>. Les échanges de services entre le Maroc et l'Union Européenne sont importants et leur libéralisation<sup>25</sup> permettrait de parvenir à terme à une plus grande efficacité de l'environnement des affaires dans notre pays.

---

<sup>23</sup> La Turquie souffre d'un secteur électrique très fragile et d'un prix du kwh trois fois supérieur à la moyenne de l'OCDE. Les infrastructures de transport et de communication sont très déficientes. En 2002, le prix des communications pour les entreprises était supérieur de près de 80% au prix moyen de l'OCDE.

<sup>24</sup> Les secteurs des transports, de la finance, des assurances, des services énergétiques et de l'environnement seront les axes essentiels de ces négociations.

<sup>25</sup> Des négociations sur les services ont été lancées avec l'Union Européenne en 2004. Les secteurs des transports, de la finance, des assurances, des services énergétiques et de l'environnement seront les axes essentiels de ces négociations.

## 5.2 Quelques éléments de stratégie économique

Malgré les défis importants que ce pays doit encore relever, la perspective d'adhésion de la Turquie à l'Union Européenne serait lourde de menaces sur l'économie nationale compte tenu de la proximité, quoiqu'en léger repli depuis 1995, des structures d'échanges et de production des deux pays.

Outre l'accélération du processus de modernisation et de mise à niveau du tissu productif national et la conduite de politiques économiques suffisamment réactives prenant en compte les mutations de l'environnement national et international, cette stratégie pourrait s'appuyer sur plusieurs axes, notamment l'accélération des réformes de seconde génération en vue de renforcer le potentiel d'offre de l'économie marocaine, l'approfondissement de l'effort consenti en faveur de l'éducation et l'accélération de la dynamique d'intégration régionale.

Le surcroît de concurrence que provoqueraient une modernisation accélérée de l'économie turque et son corollaire, la dynamisation d'une industrie exportatrice extravertie, rendent nécessaire l'établissement d'une politique industrielle active reposant notamment sur :

- le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé, en appuyant le développement des activités porteuses pour l'économie nationale, comme le tourisme, le textile et les technologies de l'information ;
- la promotion d'une meilleure gouvernance et l'accélération des actions de restructuration, de libéralisation ou de privatisation des établissements et entreprises publics, eu égard aux retombées considérables sur l'IDE ;
- la promotion de la coopération avec des pays ayant une base industrielle plus développée pour tirer profit des bénéfices technologiques et managériaux et stimuler la compétitivité ;
- l'identification de nouvelles niches de croissance<sup>26</sup> ;
- l'élaboration de stratégies de montée en gamme technologique ou de remontée de filières, le développement de la fonction de R&D et le renforcement de notre spécialisation dans les secteurs intensifs en travail qualifié. Ces évolutions sont bien entendu tributaires de la capacité de l'économie nationale à se doter des moyens nécessaires, financiers, technologiques et humains ;
- l'extension à la Turquie des règles d'origine de l'accord de libre-échange entre le Maroc et les Etats-Unis et l'encouragement des relations de partenariat et de joint-ventures entre les groupes industriels turcs et marocains. Le Maroc pourrait ainsi jouer le rôle de plateforme d'accès aux Etats-Unis dans la stratégie des firmes turques ;
- le développement d'une activité de « customisation » de produits semi-finis, la proximité géographique du Maroc avec l'Union Européenne permettant d'organiser des circuits courts d'échanges, particulièrement réactifs face à la diversité de la demande européenne et ses aléas ;
- la diversification des marchés exportateurs en encourageant la pénétration des marchés moyen-orientaux et africains, en particulier par les entreprises de services ;
- l'élaboration d'une politique globale pour les petites et moyennes entreprises en les aidant à supporter les conséquences de l'ouverture économique.

---

<sup>26</sup> Compte tenu de la taille limitée de l'économie marocaine, il est sans doute contre-productif de concurrencer la Turquie sur des productions de masse standardisées.

Par ailleurs, il convient de favoriser les activités de prospection commerciale et renforcer les fonctions d'appui aux opérateurs marocains dans leurs tentatives de conquête des marchés extérieurs. Dans ce sens, le développement d'instruments adéquats de couverture contre le risque commercial (assurance à l'export) paraît nécessaire. Leur mise en place et le développement d'une cellule de veille et d'information économique sur les marchés cibles, seraient un facteur d'appui indispensable pour accompagner les entreprises nationales dans leurs opérations internationales.

En parallèle, le renforcement de l'intégration régionale, aussi bien en stimulant la construction maghrébine afin de contourner l'exiguïté du marché local qu'en favorisant l'établissement d'un véritable espace pan-euro-méditerranéen, qu'il s'agisse de règles d'origine, de normes industrielles ou de coûts de transport, s'avère nécessaire pour favoriser l'avantage comparatif régional et accroître l'attrait des investissements internationaux. Dans cette perspective, l'extension de l'accord d'Agadir à la Turquie constituera une avancée décisive en matière d'intégration régionale.

Une différenciation accrue des produits et l'existence de rendements d'échelle croissants permettront d'instaurer une division verticale du travail, condition nécessaire pour favoriser les complémentarités nécessaires et induire une augmentation des échanges. Ce processus s'accompagnerait d'une allocation optimale des facteurs à même d'accroître la compétitivité des entreprises de la région en général, et marocaines en particulier, dans un schéma de sous-bassins transfrontaliers relativement spécialisés et fortement intégrés à l'espace productif euro-méditerranéen.

Dans cette perspective, et compte tenu des interdépendances existant entre le partenariat euro-méditerranéen et le système de coopération Sud-Sud, l'Union Européenne pourrait contribuer à l'émergence de solidarités régionales concrètes en :

- soutenant le dialogue institutionnel, tel que les partenariats d'entreprises privées, les échanges inter-entreprises, la coopération régionale dans les domaines de l'environnement, des transports, de l'énergie et de l'eau, et les échanges techniques entre organisations professionnelles (syndicats, patronats) et entre entreprises publiques ;
- mettant en place des mécanismes financiers susceptibles de soutenir le développement des échanges entre les pays partenaires de la Méditerranée (soutiens spécifiques des mécanismes de promotion des exportations intra-zone). De plus, la création de banques régionales spécialisées en matière de financement des projets d'investissement constituerait à cet effet un pilier essentiel de l'intégration régionale ;
- accordant son soutien financier aux secteurs non encore libéralisés, afin d'améliorer la fluidité des marchés ainsi que la compétitivité économique.

Face à cette nouvelle étape de la construction européenne, le Maroc, qui est au demeurant fortement engagé dans la voie des réformes politiques économiques et institutionnelles, n'est pas démuné. De plus, l'amélioration de ses marges de manœuvres en matière de politiques économiques et les réformes poursuivies devraient favoriser son insertion croissante dans l'économie mondiale. Pour réussir cette insertion, l'appui de l'Union Européenne est indispensable particulièrement en matière d'investissements privés, mais aussi d'aide à la transition économique, au renforcement des équilibres sociaux et au traitement préférentiel de la question agricole.

Dans ce cadre, la « nouvelle politique de voisinage » proposée par la Commission Européenne pourrait permettre à notre pays de bénéficier des mécanismes financiers additionnels, une politique migratoire constructive dans un contexte de complémentarité démographique restant toutefois encore à inventer.